

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 AOUT 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Vendredi Vingt-Sept du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, à distance, en téléconférence sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TÉLÉCONFÉRENCE : MM. Cédric CORNET – Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Liliane MONTOUT (a été déconnectée momentanément) – MM. Louis ANDRÉ (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Marcellin ZAMI (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Jimmy DAMO (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Sébastien THOMAS (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) – Stéphane URIE (excusé ; Pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – David LUTIN (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Lucas ALBERI (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; Pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

Madame Nina PAULON a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**DÉLIBÉRATION FIXANT LE
MONTANT DES INDEMNITÉS DE
FONCTION DES ADJOINTS ET
DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

CM-2021-5S-DRH-51

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2123-20 à L2123-24-1 ;

Vu que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent les taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints ;

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu la délibération CM-2020-2S-DRH-08 du 23 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes - Mise en place d'un conseil municipal bénévole ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du maire et de 13 adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique ;

Considérant que par courriers reçus le 12 juillet 2021, les élus ont manifesté leur volonté de pouvoir bénéficier des indemnités de fonction prévues par la loi et ont sollicité la mise à l'ordre du jour de ce point au prochain conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux, aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune ;

Considérant que la commune compte 27 040 habitants au 1er janvier 2021 ;

Considérant que pour une commune de 20 000 à 49 999 habitants et sauf demande expresse d'attribuer une indemnité à un taux inférieur au maire, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit et sans délibération, à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers municipaux peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction maximale correspondant à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, exceptés pour les conseillers titulaires d'une délégation pour lesquels le taux peut être supérieur à 6 % à condition de ne pas dépasser l'indemnité du Maire et celle des adjoints ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

DECIDE

- Article 1 :** De fixer le montant des indemnités de fonction des 13 adjoints et des 21 conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, conformément à l'annexe jointe.
- Article 2 :** De prévoir les crédits correspondants au chapitre 65 " Charges de gestion courante " du budget de la commune.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

03 SEP. 2021

Et publication ou notification
le

03 SEP. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 27 août 2021

Pour extrait certifié conforme



**ANNEXE A LA DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES
INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

MONTANT DE L' ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE (MAIRE ET 13 ADJOINTS) SUR LA BASE DE L'INDICE BRUT 1027 (MAJORÉ 830)					
20 185,96					
INDEMNITÉS DE FONCTION ATTRIBUÉES AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX					
FONCTION	CIV.	NOM	PRENOM	TAUX APPLIQUÉ DE L'INDICE BRUT 1027	MONTANT MENSUEL BRUT
1er adjoint	MME	MONTOUT	Liliane	16,71%	650,00
2ème adjoint	M.	BACLET	Guy	16,71%	650,00
3ème adjoint	MME	MOLIA	Wennie	16,71%	650,00
4ème adjoint	M.	ANDRE	Louis	16,71%	650,00
5ème adjoint	MME	LOUIS	Nanouchka	16,71%	650,00
6ème adjoint	M.	FRAIR	Jules	16,71%	650,00
7ème adjoint	MME	MURAT	Marguerite	16,71%	650,00
8ème adjoint	M.	BARBIN	Teddy	16,71%	650,00
9ème adjoint	MME	CLARAC	Elodie	16,71%	650,00
10ème adjoint	M.	BEAUPERTHUY	Emmery	16,71%	650,00
11ème adjoint	MME	URBINO	France-Enna	16,71%	650,00
12ème adjoint	M.	HOTIN	Michel	16,71%	650,00
13ème adjoint	MME	ADELAIDE	Marie-Renée	16,71%	650,00
Conseiller municipal 1 délégué	M.	ZAMI	Marcellin	13,79%	536,50

Conseiller municipal 2	M.	LAQUITAINE	Josy	6,00%	233,36
Conseiller municipal 3	MMe	HENRY	Sylvia	6,00%	233,36
Conseiller municipal 4 délégué	MMe	MOLIA	Sandra	13,79%	536,50
Conseiller municipal 5 délégué	MMe	VERITE	Mévice	13,79%	536,50
Conseiller municipal 6 délégué	M.	DAMO	Jimmy	13,79%	536,50
Conseiller municipal 7 délégué	M.	THOMAS	Sebastien	13,79%	536,50
Conseiller municipal 8 délégué	MME.	PAULON	Nina	13,79%	536,50
Conseiller municipal 9 délégué	M.	URIE	Stéphane	13,79%	536,50
Conseiller municipal 10 délégué	MME	BELLEVAL	Rebecca	13,79%	536,50
Conseiller municipal 11 délégué	M.	LUTIN	David	13,79%	536,50
Conseiller municipal 12 délégué	MME	BOURGUIGNON	Megane	13,79%	536,50
Conseiller municipal 13 délégué	M.	ALBERI	Lucas	13,79%	536,50
Conseiller municipal 14	MME	CELINI	Nadia	6,00%	233,36
Conseiller municipal 15	MME	BEZIAT	Yane	6,00%	233,36
Conseiller municipal 16	M.	CHRISTOPHE	Jean-Claude	6,00%	233,36
Conseiller municipal 17	M.	DINO	Julien	6,00%	233,36
Conseiller municipal 18	MME	BORDELAIS	Maguy	6,00%	233,36
Conseiller municipal 19	M.	PIERRE-JUSTIN	Patrice	6,00%	233,36
Conseiller municipal 20	MME	VIROLAN	Jocelyne	6,00%	233,36

Conseiller municipal 21	MME	JEANNE	Guylaine	6,00%	233,36
			TOTAL		16 685,10

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux.

Date de transmission de l'acte : 03/09/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/09/2021

Numéro de l'acte : CM20215SDRH51 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210827-CM20215SDRH51-DE

Date de décision : 27/08/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres